



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_127-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022  
Date d'affichage : 20 septembre 2022

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON  
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Laurent PLANCHÈ a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

#### Absents représentés :

Didier CHASSAIN

#### Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLÈRE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-127 : TOURISME - LANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR UNE  
MAISON DE SITE « MAISON DE L'ALLIER ET DE LA MORGE »

Rapporteur : Bernard MANILLÈRE

*Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 septembre 2022,*

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 063-200071199-20220927-CCPL\_2022\_127-DE

Dans le cadre de la construction d'une voie verte dite ViaAllier qui traversera le territoire de Saint-Sylvestre-Pragoulin à Maringues, Plaine Limagne souhaite créer un lieu d'accueil et de service touristique devant valoriser le territoire et ses savoir-faire. La maison de site est inscrite dans le schéma des maisons de l'Allier porté par la région et le pôle métropolitain.

Au vu du tracé, des possibilités techniques et des opportunités foncières, un bipôle a été retenu avec Maringues, qui accueillera la maison de site à proprement parler, et Joze qui offrira une offre gastronomique et sportive. Le site de la grande tannerie a été pressenti pour accueillir l'équipement qui comportera :

- un espace technique destiné à l'entretien et la réparation des vélos ;
- un espace sanitaire avec toilettes et point d'eau ;
- un espace d'information touristique ;
- un espace muséographique, d'interprétation et de valorisation des savoir-faire du territoire.

Afin de connaître les opportunités et de dessiner les contours du projet (activités à proposer, calibrage de l'équipement, évaluation de la viabilité...), Plaine Limagne a souhaité lancer une étude d'opportunité.

A la suite de la consultation, les entreprises suivantes ont déposé une offre (tarif tranche ferme + option 1) :

- InExtenso pour 47 875,00 €
- MDP Consulting pour 60 725,00 €
- Maîtres du Rêve pour 45 535,00 € (n'a pas fait d'offre pour l'option 1)

L'offre de Maîtres du Rêve est déclarée irrecevable car l'entreprise n'a pas fourni toutes les pièces obligatoires.

La commission d'appel d'offres, réunie le lundi 26 septembre a effectué le classement suivant :

- InExtenso, 1<sup>ère</sup> position, 96/100
- MDP Consulting, 2<sup>e</sup> position, 91/100

L'offre de l'entreprise InExtenso est donc la mieux disante.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché à l'entreprise InExtenso ;
- d'autoriser le président à signer le marché et les notifications liées ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du marché.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

  
Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,

